

# SUJET DE L'ÉPREUVE DE FISCALITE BTS 2007

## FINANCE COMPTABILITE

### EXERCICE 1 TVA

Vous êtes chargés de rédiger la déclaration de TVA sur le chiffre d'affaires du mois de Janvier 2007 des Ets MORI, entreprise de travaux immobiliers ; on vous précise que toutes les déductions de TVA ont été faites à bonne date.

Les éléments suivants sont à votre disposition :



- Chiffre d'affaires HT sur chantier A.....123 678 000  
Il s'agit de la construction d'un ensemble immobilier dont les  $\frac{3}{4}$  au moins sont à usage d'habitation ; les travaux se rapportent à la construction de locaux commerciaux prévus dans cet ensemble.
- Chiffre d'affaires HT sur chantier B.....28 647 000  
(Il s'agit de l'aménagement d'un magasin)
- Chiffre d'affaires HT sur chantier C .....38 437 000  
(Il s'agit d'une somme payée par la municipalité pour la construction de bâtiments annexes au lycée de la ville).

Chiffres d'affaires total.....190 762 000

Les travaux immobiliers sont réglés moitié au comptant, moitié dans 60 jours.

A mi-décembre 2006, le livre d'achat donne les indications suivantes :

- Matériaux payables à 90 jours (HT).....18 473 000
- Fournitures de bureau payables à 30 jours (HT).....73 000
- Gasoil pour matériels de chantier payable à 30 jours (HT).....373 000
- Réparation d'un compresseur (machine) payable à 30 jours (HT).....93 000

Au cours du mois de Janvier 2007, un camion (10 tonnes) utilisé pour le transport de matériaux et qui figurait à l'actif pour une valeur hors taxes de 65 600 000 a été vendu pour 25 000 000 F HT. Il avait été acquis le 1<sup>er</sup> Décembre 2005.

- Réparation d'un camion payée comptant (HT).....103 000
- Electricité du bureau payée comptant (HT).....33 000  
(La compagnie d'électricité paye ses propres taxes sur les débits).
- Réparation de la voiture de fonction du Directeur payée comptant (HT) .....48 000
- Cadeaux publicitaires d'une valeur unitaire de 1 030 F (HT), payables 60 jours (HT).....103 000
- Frais de publicité payables 60 jours (HT).....103 000
- Matériel de chantier payables 90 jours (HT).....1 473 000
- La déclaration précédente faisait apparaître un crédit de.....1 837 000

Au cours de Janvier 2007, le camion vendu a été remplacé, le prix d'achat de la nouvelle camionnette de livraison est de 45 300 000 F HT.

## Question

Calculer la TVA due au titre du mois de Janvier 2007.

### EXERCICE 2 SALAIRE (charges salariales, charges patronales)

1. Les éléments de charges à l'emploi du personnel d'une entreprise s'articulent comme suit pour le mois de Janvier 2007.

<b>Employés</b>			
<b>Eléments de charges de personnel</b>	<b>Koné</b>	<b>Alla</b>	<b>Michel (expatrié)</b>
* Salaire de base	120 000	230 000	800 000
* Prime d'ancienneté	12 000	11 500	-
* Prime de transport	20 000	25 000	200 000
* Indemnité de représentation	-	-	125 000
* Prime d'expatriation	-	-	A déterminer
* Indemnité de logement	-	50 000	-
* Avantage (1)	-	-	450 000

(1) dont 150 000 de prime mensuelle d'assurance maladie.

2. Il vous est fourni les charges du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2007 :

Les charges :



Achat de marchandises.....	80 000 000
Fourniture.....	3 000 000
Cadeau à la clientèle.....	800 000
Transport dont 500 000 sur achats.....	2 000 000
Autres services dont 300 000 sur achats.....	2 300 000
Don à une grande école.....	1 000 000
Frais de personnel.....	4 000 000

## Questions

- 1) Déterminer pour chaque salarié, le salaire brut imposable.
- 2) Calculer CRN salarié du mois de Janvier.
- 3) Calculer la CRN employeur du 1<sup>er</sup> trimestre.
- 4) Calculer les impôts et taxes sur les salaires à la charge de l'employeur.

**NB :** La CRN a été abrogée en juin 2009. Toutefois, il est instauré en 2010 la contribution pour la sortie de crise (CSC)

### **EXERCICE 3 : D.E (constitution, augmentation, apport partiel)**

La société COCU, société à responsabilité limitée est créée le 05/05/N par les apports suivants :

- Des constructions pour 950 000 000 dont 50 000 000 pour les bâtiments d'habitation.
- Matériels pour 300 000 000
- Des mobiliers pour 220 000 000
- Un chèque d'un montant 875 000 000
- Un concours bancaire de 23 000 000
- Des espèces pour 12 000 000
- Un emprunt de 90 000 000



La valeur nominale par action est de 10 000 F.

Le 01/02/N+2 la SARL COCU procède à une augmentation de capital dans les termes suivants :

- Emission de 9 800 actions au prix d'émission de 12 500.
- Conversion d'un emprunt de 720 000 000 (60 000 actions).
- Incorporation au capital d'une réserve facultative de 560 000 000.

### **TRAVAIL A FAIRE**

- 1) Liquider les droits d'enregistrement lors de la constitution de la SARL COCU.
- 2) Liquider les droits lors de l'augmentation de capital. Peut-on fractionner le paiement des droits ? En déduire le montant à payer lors de la formalité d'enregistrement.
- 3) Déterminer le capital social après l'augmentation.

La SARL COCU engage des opérations de consolidation de son capital le 30/05/N+5 au moyen de :

- Absorption de la branche industrielle de la société de personne ABASS et Frères au capital de 3 000 000 000 dont 2 500 000 000 (taxé au barème dégressif).

Les apports se présentent comme suit :

<b>Eléments</b>	<b>Valeur brute</b>	<b>VCN</b>
Brevets	120 000 000	120 000 000
Constructions industrielles	1 340 000 000	720 000 000
Constructions logements	715 000 000	440 000 000
Stock PF	118 000 000	95 000 000
Fournisseurs	250 000 000	250 000 000
Etat TVA à payer	13 800 000	13 800 000

Les immobiliers sont évalués à 120 % de leur valeur au bilan.

Incorporation de la prime liée aux actions émises en N+2.

### **TRAVAIL A FAIRE**

- 4) Liquider les droits d'enregistrements dus lors de l'apport partiel sachant que les parties ont opté pour le régime spécial de fusion.

## 2- Calcul de l'impôt dû

Calcul de l'IBIC :

IBIC zone A :  $103\,493\,000 \times 25\% = 25\,873\,250$

IBIC zone B :  $99\,713\,000 \times 25\% = 24\,928\,250$

Calcul de l'IMF :

IMF = CA TTC x 0,5%

IMF =  $1\,560\,000\,000 \times 0,5\% = 7\,800\,000$

Calcul de l'impôt exigible :

BIC > IMF donc l'impôt exigible est l'IBIC

Soit pour la zone A : 25 873 250 et pour la zone B : 24 928 250

Versements	Dates	Zone A	Zone B
Versement	20/4/N+1	8 624 417	8 309 417
Versement	20/06/N+1	8 624 417	8 309 417
Versement	20/09/N+1	8 624 417	8 309 417

### CORRIGE BTS 2007 FISCALITE

#### EXERCICE 1 : TVA

Opérations	TVA exigible	TVA déductible
TVA/CA chantier A : $123\,678\,000 \times 18\% \times \frac{1}{2}$	11 131 020	—
TVA/CA chantier B : $28\,647\,000 \times 18\% \times \frac{1}{2}$	2 578 230	—
TVA/CA chantier C : $38\,437\,000 \times 18\% \times \frac{1}{2}$	3 459 330	—
Ou <b>TVA/CA total</b> = $190\,762\,000 \times 18\% \times \frac{1}{2}$	17 165 580	—
<b><u>Achats de Décembre 2006</u></b>		
Matériaux : déductibilité ultérieure	—	—
Fourniture de bureau : $73\,000 \times 18\%$	—	13 140
Gasoil pour matériel de chantier : $373\,000 \times 18\%$	—	Exclus (0)
Réparation d'un compresseur : $93\,000 \times 18\%$	—	16 740
<b><u>Opérations de Janvier 2007</u></b>		
Cession du matériel : $25\,000\,000 \times 18\%$	4 500 000	—
Réparation d'un camion : $103\,000 \times 18\%$	—	18 540
Electricité du bureau : $33\,000 \times 18\%$	—	5 940
Réparation de la voiture de fonction : $48\,000 \times 18\%$	—	Exclus (0)
Cadeau publicitaire : $103\,000 \times 18\%$	—	18 540
Frais de publicité : déductibilité ultérieure	—	—
Matériel de chantier : $1\,473\,000 \times 18\%$	—	265 140
Camionnette de livraison : $45\,300\,000 \times 18\%$	—	8 154 000
<b>TOTAL</b>	21 668 530	8 492 040
TVA brute = (TVA exigible – TVA déductible)	13 176 490	
Crédit de TVA	1 837 000	
TVA due nette	11 339 490	

## EXERCICE 2 : SALAIRE

### 1- Calcul du salaire brut imposable

Eléments	Koné	Alla	Michel
Salaire de base	120 000	230 000	800 000
Prime d'ancienneté	12 000	11 500	-
Prime de transport	20 000	25 000	200 000
Indemnité de représentation	-	-	125 000
Prime d'expatriation : 800 000 x 40 %	-	-	320 000
Indemnité de logement	-	50 000	-
Rémunération total en espèce	152 000	316 000	1 445 000
<u>Exonérations</u>			
- Transport.....	-20 000	-25 000	-25 000
- indemnité de représentation..... (1 445 000 x 10 % = 144 500 > 125 000)	.....	.....	- 125 000
- Assurance : 150 000	}		-144 500
1 <sup>ère</sup> limite : 10 % x 1 144 500 = 144 500			
2 <sup>ème</sup> limite : 300 000			
Avantage en nature (300 000)			450 000
Salaire brut imposable	132 000	291 000	1 600 500

### 2- Calcul de la CRN salarié

Koné : CRN = 1 % x 132 000 = 1 320

Alla : CRN = 1 % x 291 000 = 2 910

Michel : CRN = 1,5 % x (1 600 500 - 300 000) = 19 508

Total CRN = 23 688 (*abrogée en juin 2009*)

### 3- CRN employeur

Cadeau à la clientèle 800 000

Transport 1 500 000

Autres services 2 000 000

Don à une grande école : 1 000 000

Assiette CRN 5 300 000

CRN = 2 % x 5 300 000

CRN = 106 000 (*abrogée en juin 2009*)

### 4- Charges patronales

Impôts :

IS	{ Personnel local = (132 000 + 291 000) x 1,2 % =	5 076
	{ Personnel expt = 1 600 500 x 10,4 %	= 166 452
	Total IS	= 171 528

FDFP

Taxe d'apprentissage = (132 000 + 291 000 + 1 600 500) x 0,4% = 8 094

Taxe de la formation continue = (132 000 + 291 000 + 1 600 500) x 0,6% = 12 146

Total = 20 235

### **EXERCICE 3 : DROIT D'ENREGISTREMENT**

1- Liquidons les droits d'enregistrement lors de la constitution

#### Analyse des apports

Constructions	=	950 000 000
Matériels	=	300 000 000
Mobiliers	=	220 000 000
Chèque	=	875 000 000
Espèces	=	12 000 000
Apport brut	=	2 357 000 000
ATO (23 000 000 + 90 000 000)	=	113 000 000
APS	=	2 244 000 000

#### Liquidation des droits

	LIBELLES	DP	DF
<b>I</b>	<b>Droit d'apport</b> : 2 244 000 000 < 5 000 000 000 2 244 000 000 x 0,6 %	13 464 000	
<b>II</b>	<b>Droit de mutation</b> : ATO = 113 000 000 Espèce = 12 000 000 000 x 0 % Chèque = 101 000 000 000 x 0 %	0 0	
<b>III</b>	<b>TCF</b> : (constructions) : 950 000 000 x 1,2 %	11 400 000	
	TOTAL	24 864 000	—
		Droit dû	

2- Droits dû lors de l'augmentation

\* Apport nouveau

Emission des actions : 12 500 x 9 800 = 122 500 000
Conversion des emprunts = 720 000 000
Apports nouveaux = 842 500 000

\* Incorporation de réserve = 560 000 000

LIBELLES	DP	DF
<b>Droit dû par apports nouveaux</b>		
Base déjà taxée à l'art 754 : 2 244 000 000		
Apports nouveaux : 8 42 500 000		
Capital nouveau : 5 000 000 000 < 3 086 500 000 842 500 000 x 0,6 %	5 055 000	
<b>Droit dû par incorporation</b> : 560 000 000 x 6 %	33 600 000	
TOTAL	38 655 000	—
	Droit dû	

33 655 000 > 5 000 000, alors on peut fractionner le paiement des droits dus par incorporation.

Droits dus lors de la formalité d'enregistrement : 50 550 000 + 33 600 3 000 x 1/3  
**Droits dus = 16 255 000**

### 3- Capital après augmentation

Capital initial	2 244 000 000
Emission hors prime (10 000 x 9 800) :	98 000 000
Conversion hors prime (10 000 x 60 000) :	600 000 000
Incorporation	560 000 000
<u>Capital après augmentation</u>	<u>3 502 000 000</u>

### 4- Droit dû lors de l'apport partiel d'actif

#### a) Analyse des apports

##### \* Apport nouveau

Brevets : 120 000 000 x 1,2	=	144 000 000
Constructions industrielles : 720 000 000 x 1,2	=	864 000 000
Constructions logements : 440 000 000 x 1,2	=	528 000 000
Stock de produits finis	=	95 000 000
<u>Apport brut</u>	<u>=</u>	<u>1 631 000 000</u>
ATO (fournisseurs + TVA due)	=	263 800 000
<u>Apports nouveaux</u>	<u>=</u>	<u>1 367 200 000</u>

##### \* Incorporation de la prime d'émission antérieure

(12 500 – 10 000) x 9 800 = 24 500 000

#### b) Liquidation

ELEMENT	DP	DF
<b><u>Droit dû par apports nouveaux</u></b>		
Base déjà taxée à l'art 754 : 3 086 500 000 (2 244 000 000 + 842 500 000)		
Apports nouveaux : 1 367 200 000		
Capital nouveau : 5 000 000 000 > 4 453 700 000 1 367 200 000 x 0,6 %.....	8 203 20	
<b><u>Droit dû par incorporation</u></b> de la prime antérieure	.....	Exonéré ou 18 000
<b><u>Droit de mutation</u></b> (ATO = 263 800 000)		
Stock de PF = 95 000 000.....	.....	.....18 000
Constructions industrielles = 168 800 000 x 7,5%....	12 660 000	
<b><u>Contribution foncière</u></b> : (528 M + 64 M) x 1,2%.....	16 704 000	
<b>TOTAL</b>	<b>37 567 200</b>	<b>18 000</b>
	<b>Droit dû</b>	<b>Droit non dû</b>